

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/evreux/proces-de-l-assassinat-de-sa...>

 Écrit par Amandine Pointel

 9 min read

## Procès de l'assassinat de Samuel Paty : "Naïm et Azim ne pouvaient pas nier la radicalisation d'Anzarov"

Trois Normands sont jugés jusqu'au 20 décembre 2024 à la cour d'assises spéciale de Paris dans le procès de l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020. Ils font partie des huit accusés de complicité dans le meurtre du professeur d'histoire-géographie. En ce huitième jour de procès, retour sur le parcours des deux Ébroïciens, Azim E. et Naïm B.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Huitième jour de procès pour l'assassinat de Samuel Paty. Parmi [les huit accusés](#), deux Normands originaires d'Evreux, Azim E. et Naïm B., sont poursuivis pour complicité d'assassinat terroriste. Ils sont soupçonnés d'avoir aidé Abdoullakh Anzorov, l'assassin du professeur d'histoire-géographie, dans la préparation de son crime.

Jeudi 14 novembre, pendant plus de deux heures, un policier de la SDAT, sous-direction antiterroriste, a présenté les profils d'Azim E. et Naïm B, ainsi que le déroulé des journées qui ont précédé le meurtre de Samuel Paty le 16 octobre 2020, jusqu'à ce que les deux hommes se rendent d'eux-mêmes au commissariat d'Evreux le soir des faits.

Le policier de la SDAT commence par décrire le parcours de Naïm B., né en janvier 2002. Il vivait chez sa mère à Évreux. Selon des témoins, Naïm B. est décrit comme "discret" et "un peu croyant".

Il était connu des services de police pour refus d'obtempérer et défaut d'assurance, vol aggravé, et extorsion commise aux abords d'un établissement scolaire.

Naïm B. a connu l'assaillant en 2019. Ils se sont rencontrés dans une salle de sport d'Évreux via Azim E., qu'il connaissait depuis 2017. Abdoullakh Anzorov était adepte de sport, en particulier de boxe et de MMA, il expliquait à Naïm les cours de musculation, et les deux hommes allaient à la salle de sport ensemble plusieurs fois par semaine.

Selon Naïm B., Anzarov parlait tout le temps de religion à la salle de sport, "il lui disait qu'il ne devait pas regarder les filles, et ne pas louper la prière." Il lui donnait aussi quelques conseils de religion et lui conseillait certaines vidéos YouTube d'Imams.

Le policier de la SDAT explique que l'exploitation du téléphone et des réseaux sociaux de Naïm démontre des recherches sur l'islam, l'état islamique, le djihad ou encore des armes à plomb.

Par ailleurs, Naïm considérait Azim "comme un grand frère", surtout depuis 2018.

Le policier de la sous-direction antiterroriste passe ensuite au parcours d'Azim E., 23 ans, un ami d'enfance de l'assaillant Abdoullakh Anzorov. Comme lui, il est originaire de Tchétchénie. Il est arrivé en France en 2010 avec ses parents et ses petits frères à cause de problèmes politiques. Ils emménagent à Evreux en 2013. "Il décrit qu'il a grandi dans la violence, même s'il a un grand cœur", raconte le policier. Au moment des faits, Azim E. vivait chez sa petite amie à Rouen, mais il était toujours domicilié chez ses parents à Évreux.

Il était connu des services de police pour des faits de défaut de permis de conduire, de délit de fuite, ou encore de violences en réunion et de violences aggravées, notamment pour avoir pris la défense de son ami Anzorov.

Il a connu Abdoulak Anzorov, le tueur de Samuel Paty, au collège en classe de 6e, "ils sont toujours restés amis depuis", précise le policier à la barre de la cour d'assises spéciale.

Dans le box des accusés, le jeune homme aujourd'hui âgé de 23 ans a soigné son apparence, chemise et veste de costume. Depuis le début du procès, on le voit régulièrement prendre des notes.

Le policier revient ensuite, détail par détail, sur le déroulé des faits des journées du 14 au 17 octobre 2020. Naïm B. et Azim E. étaient notamment présents lors de l'achat de l'arme qui a servi à assassiner le professeur d'Histoire-Géographie, Samuel Paty.

La veille de l'attentat, ils ont aussi accompagné l'assaillant Abdoullakh Anzorov dans une coutellerie de Rouen pour acheter un couteau "*à offrir à son grand-père*", correspondant à celui retrouvé sur la scène de crime. Le lendemain, l'assaillant a demandé à Naïm B. de le conduire dans un magasin de Cergy (Val-d'Oise), pour acheter deux pistolets à plombs. L'un d'eux a été retrouvé sur les lieux de l'attentat, et l'autre chez Naïm B.

Après s'être présentés spontanément au commissariat d'Évreux le soir de l'assassinat, Azim E. et Naïm B. ont été placés en garde à vue avant d'être déférés et mis en examen pour complicité d'assassinat terroriste.

Aujourd'hui encore, ils assurent tous les deux qu'ils n'avaient pas connaissance du projet de l'assaillant.

Ce matin, la Cour a auditionné des témoins pour comprendre les liens d'Azim et Naïm avec l'assaillant d'Évreux, Abdulak Anzorov, abattu par les forces de l'ordre, et le contexte des semaines précédant l'attaque.

Selon un des témoins, "*Nabil et Azim ne pouvaient pas nier la radicalisation d'Anzarov*".

Parmi les témoins à la barre ce matin : Magomed. Trois semaines avant l'assassinat de Samuel Paty, un drame se déroule dans le quartier de la Madeleine à Evreux. Magomed perd son frère, touché par une balle à l'épaule. Il fait une hémorragie interne et décède. La communauté tchéchène d'Evreux est en deuil et se rassemble spontanément. Azim et Anzarov sont présents.

Alors que ce moment est censé être un temps de recueillement, Anzarov se bat. Une bagarre qui aurait éclaté en raison des rumeurs circulant à propos d'Anzarov, sur sa radicalisation et sa volonté de faire le djihad. C'est d'ailleurs Azim E. qui s'est interposé

dans la bagarre pour séparer les deux hommes. L'incident passe mal. Cet épisode confirme le profil violent de l'assaillant.

Le procès de l'assassinat de Samuel Paty doit se poursuivre jusqu'au 20 décembre prochain. Les accusés encourent des peines allant de 30 ans de prison à la réclusion criminelle à perpétuité.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Veillez choisir une région

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter de votre région. Vous pouvez vous désabonner à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. [Notre politique de confidentialité](#)

Generated with Reader Mode